



Communiqué de presse du canton de Berne

Mesures d'accompagnement : les cantons confirment l'effet positif (13.01.2009)

Le Secrétariat d'Etat à l'économie et les commissions tripartites de plusieurs cantons se sont rencontrés mardi (13 janvier), à Berne pour un échange d'expériences au centre duquel figuraient la libre circulation des personnes et le contrôle du marché du travail. De l'avis général, les mesures d'accompagnement produisent les effets escomptés. Des difficultés apparaissent toutefois lors de l'application des sanctions à l'égard des entreprises étrangères.

[Documentation](#)

Lancée par le conseiller d'Etat Andreas Rickenbacher, directeur de l'économie publique du canton de Berne, la rencontre à laquelle ont participé 23 cantons a donné lieu à une discussion approfondie entre les commissions tripartites des cantons et une délégation du SECO conduite par M. Serge Gaillard, chef de la Direction du travail.

Bien que les cantons frontaliers tels que Vaud et le Tessin soient davantage concernés par le problème, il y a unanimité quant à l'efficacité sur tout le territoire suisse des mesures actuellement en vigueur. A cet égard, les contrôles du marché du travail jouent un rôle important ; ceux-ci doivent cependant être adaptés aux situations particulières et être constamment développés. Ces contrôles gagnent par ailleurs en efficacité s'ils font l'objet d'une procédure commune aux cantons et à la Confédération. Les difficultés se présentent toutefois lors de l'application des sanctions à l'égard des entreprises ayant un siège à l'étranger. Le SECO entend jouer un rôle actif dans l'harmonisation des mesures.

Le point de vue de la Confédération est le suivant :

L'existence des commissions triparties, la collaboration entre les partenaires sociaux et l'accroissement du nombre de conventions collectives de travail fixant des salaires minimums ont permis d'éviter une pression salariale sur les groupes les plus faibles du marché du travail.

La loi sur les travailleurs détachés a permis d'ouvrir au plan international la construction et les branches proches sans altérer (jusqu'ici) les conditions de travail et l'attrait de ces professions.

L'exécution des mesures est désormais rodée ; les promesses politiques ont été tenues.

Des améliorations doivent être apportées s'agissant de la transparence sur les conditions de travail habituelles dans la région et dans la profession et de l'uniformisation de l'exécution dans les cantons.

Le canton de Berne a fait des expériences tout aussi positives avec la libre circulation des personnes et les mesures d'accompagnement :

Le marché de l'emploi bernois a profité de la libre circulation des personnes. Cette dernière a permis de mieux faire face à la pénurie de spécialistes (ingénieurs) et de couvrir les besoins en main-d'oeuvre des grands événements tels que l'Euro 2008 (sécurité, catering).

Le contrôle du marché du travail, réorganisé en 2008, fonctionne bien dans le canton. Plus de 2 000 contrôles ont été effectués. Les rares infractions - 80 - ont été systématiquement clarifiées et poursuivies le cas échéant.

Les mesures d'accompagnement et le contrôle du marché du travail sont des missions pérennantes qui requièrent une adaptation permanente en fonction de l'évolution du marché du travail. Il serait souhaitable que le SECO joue un rôle actif lors de l'élaboration de directives. Des recommandations aux cantons allant dans ce sens renforcent l'efficacité et la crédibilité des mesures.

La rencontre a également permis de faire le point de la situation dans l'optique de la votation fédérale du 8 février prochain sur la poursuite de la libre circulation des personnes et son extension à la Bulgarie et à la Roumanie. Au vu de la situation actuelle, le SECO et les commissions tripartites des cantons recommandent clairement de voter « oui » à cet objet.

Documentation

[Factsheet - tâches de la surveillance du marché du travail](#) (PDF, 45 Ko)

[Liste d'adresses des secrétariats des Commissions tripartites cantonales](#) (PDF, 67 Ko)

© 2009 Canton de Berne